dans l'autre la damnation éternelle. Sur le corps des mourants, ils tendaient la main au souverain pontife; et, partageant avec lui la dépouille des peuples vaincus, ils alimentaient, par des tributs volontaires, ces foudres ecclésiastiques, qui parfois les effleuraient eux-mêmes, mais qui, lancées pour leur service, atteignaient sûrement et mortellement.

LIVRE X.

Depuis l'invasion de l'Irlande par les Normands établis en Angleterre, jusqu'à la mort de Henri II.

1171-1189.

Il faut que le lecteur quitte la Bretagne et la Gaule, où jusqu'ici l'a retenu cette histoire, et que, pour quelques moments, il se transporte dans l'île occidentale, que ses habitants appelaient Érin, et les Anglais Irlande⁴. Le peuple de cette île, frère des montagnards d'Écosse, formant, avec ceux-ci, le dernier reste d'une grande population qui, dans les temps antiques, avait couvert la Bretagne, la Gaule et une partie de la péninsule espagnole, offrait plusieurs des caractères physiques et moraux qui distinguent les races originaires du midi. La majeure partie des Irlandais étaient des hommes à cheveux noirs, à passions vives, aimant et haïssant avec véhémence, prompts à s'irriter, et pourtant d'une humeur sociable. Enthousiastes en beaucoup de choses, et surtout en religion, ils mêlaient le christianisme à leur poésie et à leur littérature, la plus cultivée peut-être de toute l'Europe occidentale. Leur île comptait une foule de saints et de savants, vénérés en Angleterre et en Gaule; car aucun pays n'avait fourni plus de missionnaires chrétiens, sans autre mobile que le pur zèle de

¹ Dans les langues grecque et latine, Ierne, Ierna, Invernia, Ouernia, Ibernia. Les Saxons orthographiaient Iraland.

communiquer aux nations étrangères les opinions et la foi de leur patrie⁴. Les Irlandais étaient grands voyageurs, et se faisaient toujours aimer des hommes qu'ils visitaient, par l'extrême aisance avec laquelle ils se conformaient à leurs usages et à leur manière de vivre ².

Cette facilité de mœurs s'alliait en eux à un amour extrême de leur indépendance nationale. Envahis à plusieurs reprises par différentes nations, soit du midi, soit du nord, ils n'avaient jamais admis de prescription pour la conquête, ni fait de paix volontaire avec les fils de l'étranger : leurs vieilles annales contenaient des récits de vengeances terribles, exercées, souvent après plus d'un siècle, par les indigènes sur leurs vainqueurs 3. Les débris des anciennes races conquérantes, ou les petites bandes d'aventuriers qui étaient venues, dans un temps ou dans l'autre, chercher des terres en Irlande, évitèrent les effets de cette intolérance patriotique, en s'incorporant dans les tribus irlandaises, en se soumettant à l'ancien ordre social établi par les indigenes et en apprenant leur langue. C'est ce que firent assez promptement les pirates danois et norwégiens, qui, dans le cours du viiie et du ixe siècle, fondèrent, sur la côte de l'est, plusieurs colonies, où, renonçant à leurs anciens brigandages, ils bâtirent des villes et devinrent commerçants.

1 Voyez livre 1, t. I. -

Exemplo patrum, commotus amore legendi, Ivit ad Hibernos sophia mirabile claros. (Collectanea de rebus hibernicis, t. 1, p. 442.)

Dès que l'église romaine eut établi sa domination en Bretagne, par la conversion des Anglo-Saxons, elle fit des 4066. efforts continuels pour étendre sur les habitants de l'île d'Érin l'empire qu'elle prétendait exercer sur tous les adorateurs de Jésus-Christ¹. Comme il n'y avait point, sur le sol irlandais, de conquérant païen à convertir, les papes se bornèrent à négocier, par lettres et par messages, pour tâcher d'amener les Irlandais à établir dans leur île une hiérarchie ecclésiastique semblable à celle du continent et capable de servir, comme celle-ci, de marchepied au trône pontifical. Les hommes d'Érin, de même que les Bretons de la Cambrie et ceux de la Gaule, ayant organisé spontanément le christianisme dans leur pays, sans se conformer en aucune manière à l'organisation officielle décrétée par les empereurs romains, ne connaissaient point de siéges épiscopaux fixes et déterminés. Leurs évêques n'étaient que de simples prêtres, auxquels on avait confié, par élection, la charge purement honorifique de surveillants ou de visiteurs des églises. Ils ne formaient point un corps supérieur au reste du clergé, et entre eux il n'y avait point différents degrés de hiérarchie; en un mot, l'église d'Irlande n'avait pas un seul archevêque, et pas un de ses membres n'avait besoin d'aller à Rome pour solliciter ou acheter le pallium pontifical. Jouissant ainsi d'une pleine indépendance à l'égard des églises étrangères, et administrée, comme toute société libre, par des dignitaires électifs et révocables, cette église fut de bonne heure traitée de schismatique par le consistoire de Saint-Jean de Latran; un long système d'attaque fut dirigé contre elle, avec cette persévérance innée dans les successeurs du vieux sénat, qui, à force de vouloir la même chose, avait subjugué l'univers.

² Quid Hiberniam memorem, contempto pelagi discrimine, pene totam cum grege philosophorum ad littora nostra migrantem? quorum quisquis peritior est, ultro sibi indicit exilium. (Epist. Herici monachi ad Carolum calvum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. VII, p. 563.)

⁵ Voyez dans le Catholique (ouvrage périodique), t. XIV, nº 42, une dissertation de M. le baron d'Eckstein sur les origines de la nation irlandaise.

¹ Voyez livre I, t. I, p. 94.

600

La nouvelle Rome n'avait point, comme l'ancienne, des légions sortant de ses murs pour aller à la conquête des peuples; toute sa force était dans l'adresse et dans son habileté à faire alliance avec les forts; alliance inégale, qui, sous le nom de fils et d'amis, les rendait vassaux et sujets. Les victoires des conquérants, et surtout celles des barbares encore païens, furent, comme on a pu l'observer plus d'une fois dans cette histoire, la cause la plus fréquente d'agrandissement politique pour la cour pontificale. Elle épiait soigneusement la première pensée d'ambition des rois envahisseurs, pour entrer avec eux en société; et à défaut de conquêtes étrangères, elle aimait et encourageait le despotisme national. La monarchie héréditaire était le régime qui lui plaisait le plus, parce qu'il suffisait de s'emparer de l'esprit d'une seule famille pour acquérir sur tout un peuple une autorité absolue.

Si un semblable régime eût existé en Irlande, il est probable que l'indépendance religieuse de ce pays aurait, de bonne heure, été anéantie par accord mutuel entre les papes et les rois. Mais, quoique les Irlandais eussent des chefs auxquels le titre latin de reges pouvait s'appliquer, et s'appliquait en effet dans les actes publics, le grand nombre de ces rois et leur dépendance perpétuelle des diverses tribus irlandaises, dont le simple nom leur servait de titre 1, offraient peu de prise à la politique romaine. Il y avait à la vérité, dans l'île d'Érin, un chef supérieur à tous les autres, qu'on appelait le grand roi ou le roi du pays, et qui était choisi par une assemblée générale des chefs des différentes provinces 2; mais ce président électif de la confédération nationale prêtait à la nation entière le même serment que les chefs des tribus prêtaient à leurs tribus respectives, celui 600 d'observer inviolablement les anciennes lois et les coutumes 4066. héréditaires. D'ailleurs, la part de pouvoir du grand roi était l'expédition plutôt que la décision des affaires générales: tout se décidait souverainement dans des conseils tenus en plein air sur des collines entourées d'un large fossé 1. Là se faisaient les lois du pays, et se débattaient, d'une manière souvent tumultueuse, les contestations de province à province, de ville à ville, et quelquefois d'homme à homme 2.

On concoit qu'un pareil ordre social, dont la base était dans le peuple lui-même, et où l'impulsion partait toujours de la masse mobile et passionnée, devait être peu favorable aux projets de la cour de Rome. Aussi, malgré tous leurs efforts auprès des rois d'Irlande, durant les quatre siècles et demi qui s'écoulèrent entre la conversion des Anglo-Saxons et la descente des Normands en Angleterre, les papes n'obtinrent pas le moindre changement dans les pratiques religieuses et l'organisation du clergé de l'île d'Érin, ni le plus petit impôt levé sur les habitants de cette île 3. Après la conquête de l'Angleterre, les intrigues du primat 4066 Lanfranc, homme dévoué à l'agrandissement simultané de 1074 la puissance papale et de la domination normande, se dirigeant d'une manière active sur l'Irlande, commencèrent à faire un peu fléchir l'esprit national des prêtres de cette île; Lanfranc joignant à son crédit, comme homme de science et d'éloquence, d'autres moyens efficaces pour persuader et séduire, car il avait accumulé de grandes richesses en recueillant sa part du pillage fait sur les Anglo-Saxons, et,

¹ Chaque tribu ou clan irlandais avait un nom de famille commun à tous ses membres.

² Rex Hiberniæ, maximus rex, en irlandais, ardriagh.

¹ Montana colloquia. (Harris's Hibernica.)

² Ibid .- Spenser's State of Ireland.

⁵ Il n'y avait pas même de dîmes; le clergé irlandais vivait d'offrandes et de dons volontaires. (Gordon, Histoire d'Irlande, t. I, p. 90.)

4066 si l'on en croit d'anciens témoignages, en vendant aux évê-4074. ques de race normande le pardon de leurs violences et de leurs excès ¹.

En l'année 1074, un Irlandais, nommé Patrice, après 1074. avoir été élu évêque par le clergé et le peuple, et confirmé par le roi de sa province et par le roi de toute l'Irlande, alla se faire consacrer à Canterbury, au lieu de se contenter, suivant l'ancienne coutume, de la bénédiction de ses collègues ; ce fut un premier acte d'obéissance aux lois de l'église romaine, qui voulait que tout évêgue recût la consécration d'un archevêque décoré du pallium; et ces nouvelles semences de servitude religieuse ne tardèrent pas à fructifier. En effet, depuis lors, plusieurs évêques irlandais acceptèrent successivement le titre de légats pontificaux en Hiber-1074 nie; et vers le temps où cette histoire est parvenue, Chrétien, évêque de Lismore et vicaire du pape, conjointement 4148 avec Papire, cardinal romain, entreprit de réorganiser l'église d'Irlande suivant les vues et l'intérêt de la cour de 1148. Rome. Après quatre ans d'efforts, il réussit, et dans un synode où assistèrent les évêques, les abbés, les rois, les chefs et les autres magistrats de toute l'Hibernie, du consentement de tous les hommes présents, disent les vieux actes, et par l'autorité apostolique, furent institués quatre archevêques, à qui furent assignées, comme siéges fixes, les villes d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Thuam 2. Mais, malgré l'apparence d'assentiment national donné à ces mesures, l'ancien esprit d'indépendance prévalut encore : le clergé d'Irlande montra peu de docilité dans sa soumission au nouvel ordre hiérarchique, et le peuple eut de la répugnance pour les pratiques étrangères, et surtout 4148. pour les tributs d'argent qu'on essaya de lever, sous différents noms, au profit de l'église ultramontaine. Toujours mécontente des Irlandais, en dépit de leurs concessions, la cour de Rome continua de les appeler mauvais chrétiens, chrétiens froids et rebelles à la discipline apostolique; elle épia aussi attentivement que jamais l'occasion d'obtenir plus de prise sur eux, en associant son ambition à quelque ambition temporelle, et cette occasion ne tarda guère à s'offrir.

Lorsque Henri, fils de Geoffroy Plante-Genest, fut de- 4156. venu roi d'Angleterre, il lui vint à l'esprit de signaler son avénement, comme premier roi de race angevine, par une conquête presque aussi importante que celle du Normand Guillaume, son bisaïeul maternel. Il résolut de s'emparer de l'Irlande, et, à l'exemple du conquérant de l'Angleterre, son premier soin fut d'envoyer vers le pape, pour lui proposer de concourir à cette nouvelle entreprise, comme son prédécesseur, Alexandre II, avait pris part à la première 1. Le pape alors régnant était Adrien IV, homme de naissance anglaise, dont le nom de famille était Brekespeare, et qui, en s'expatriant fort jeune, avait échappé aux misères de sa condition. Trop fier pour travailler aux champs ou pour mendier en Angleterre, dit un ancien historien, il prit une résolution hardie, inspirée par la nécessité 2; il alla en France, puis en Provence, puis en Italie, entra dans une riche abbaye en qualité de secrétaire, devint abbé, ensuite évêque, et enfin pape 3; car l'église romaine avait

¹ Accipiebat quandoque pecunias quo magis parceret delictis subditorum. (Willelm. Malmesb. Vitæ pontificum.) — Voyez livre v, t. II.

² Girald. Cambrens. Topographia Hiberniæ; Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 742.

¹ Matth. Paris., t. I, p. 95. - Voyez livre III, t. I.

² Ingenue erubescens in Anglia vel fodere vel mendicare... forti necessitate aliquid audere coactus... (Guilielm. Neubrig., De reb. anglic., p. 424, ed. Hearne.)

⁵ Tanquam de pulvere elevatus sit, ut sederet in medio principum... (1bid., p. 420.)

« et maître, sauf le droit des églises, qui doit rester intact, 4156. « et aussi la pension annuelle d'un denier, due par chaque

4156. cela de libéral, qu'elle faisait la fortune de tous ceux qui se dévouaient à la servir, sans distinction d'origine. Sur le trône pontifical, Adrien parut avoir oublié tous les ressentiments d'un Anglais contre les oppresseurs de sa nation; loin de montrer quelque chose de cet esprit qui, peu d'années après, anima l'opposition de Thomas Beket, il affectait pour le roi Henri II la plus grande complaisance. Il recut gracieusement son message relatif au projet de subjuguer l'Irlande, et, d'après l'avis du sacré collége, il y répondit par une bulle, dont voici quelques fragments:

> « Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à « son très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi des An-« glais, salut et bénédiction apostolique 1....

«Tu nous as fait sayoir, très-cher fils en Jésus-Christ, que « tu voulais entrer dans l'île d'Hibernie, pour en soumettre « le peuple au joug des lois, y extirper les semences du vice, « et aussi pour y faire payer au bienheureux apôtre Pierre « la pension annuelle d'un denier pour chaque maison 2.... « Accordant à ce louable et pieux désir la faveur qu'il mé-« rite, et à ta requête une réponse bienveillante, nous te-« nons pour agréable, qu'afin d'agrandir les limites de la « sainte église, de borner le cours des vices, de corriger les « mœurs, d'enraciner la vertu et de propager la religion « chrétienne, tu fasses ton entrée dans cette île, et y exé-« cutes, selon ta prudence, tout ce que tu jugeras à propos a pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes 3. Que le peuple « de cette contrée te reçoive et t'honore comme son seigneur « maison au bienheureux Pierre et à la très-sainte église « romaine 1 « Si donc tu juges à propos de mettre à exécution ce que

« tu as conçu dans ta pensée, emploie tes soins à former ce « peuple aux bonnes mœurs, et que, tant par tes efforts « que par ceux d'hommes reconnus suffisants de foi, de pa-« role et de vie, l'église soit, dans ce pays, décorée d'un « nouveau lustre ²; que la religion du Christ y soit plantée « et croisse; qu'en un mot, toute chose concernant l'hon-« neur de Dieu et le salut des âmes soit, par ta prudence, « ordonnée de telle manière que tu deviennes digne d'ob-« tenir aux cieux la récompense éternelle, et sur la terre « un nom glorieux dans tous les siècles 3.»

Ce flux d'éloquence mystique servait, comme on peut le voir, d'une sorte d'enveloppe décente pour un pacte politique absolument semblable à celui de Guillaume-le-Bâtard avec le pape Alexandre II. Henri II se serait probablement hâté d'accomplir, comme Guillaume, son étrange mission religieuse, si une autre conquête, celle de l'Anjou, sur son propre frère Geoffroy, n'eût presque aussitôt détourné son attention. Ensuite il guerroya contre les Bretons et les Poitevins, qui, malavisés pour leur salut, préféraient leur indépendance nationale au joug d'un ami de l'église. Enfin 4456 la rivalité du roi de France, qui ne cessait jamais de s'exer-

¹ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, vol. I, pars I, p. 19.

² Significasti siquidem nobis... te Hiberniæ insulam ad subdendum illum populum legibus, et vitiorum inde plantaria extirpanda velle intrare... et de singulis domibus... (1bid.)

³ Nos itaque, pium et laudabile desiderium tuum cum favore congruo prosequentes,... acceptum habemus ut insulam illam ingrediaris et quæ ad honorem Dei et ad salutem illius terræ spectaverint exequaris. (Ibid.)

¹ Et illius terræ populus honorifice te recipiat, et sicut dominum veneretur; jure nimirum ecclesiarum illibato integro permanente et salva beato Petro et sacrosantæ romanæ ecclesiæ de singulis domibus annua unius denarii pensione. (Ibid.)

² Si ergo quod cœpisti animo... ut decoretur ibi ecclesia. (1bid.)

⁵ Ut a Deo sempiternæ mercedis cumulum consegui mercaris et in terris gloriosum nomen valeas in sæculis obtinere. (Ibid.)